

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

COMPTE RENDU INTEGRAL — 3<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Mercredi 6 Octobre 1971.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 1703).
2. — Excuses (p. 1703).
3. — Allocution de M. le président du Sénat (p. 1703).
4. — Nomination des membres des commissions (p. 1705).
5. — Transmission d'une proposition de loi (p. 1705).
6. — Dépôt de questions orales avec débat (p. 1705).
7. — Ordre du jour (p. 1706).

#### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 5 octobre 1971 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ? ...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

#### EXCUSES

M. le président. M. Etienne Dailly s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

#### ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT DU SENAT

M. le président. Mes chers collègues, le bureau de notre assemblée étant maintenant définitivement constitué, pour trois ans d'ailleurs en vertu des nouvelles prescriptions de notre règlement, le Sénat de la République va pouvoir reprendre ses habituels travaux au début d'une session importante, où nous aurons à examiner et à voter le budget de 1972.

Dès ce soir, les commissions vont se mettre en place. Je suis sûr que chacun a pris ou repris ses dispositions de travail. C'est sans doute pour moi le moment d'ouvrir plus solennellement la session.

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir, par un vote particulièrement flatteur, confirmé le mandat de votre président. Vous ne vous étonnez pas que mon premier devoir devant cette assemblée nouvelle soit d'adresser un salut amical et reconnaissant à ceux de nos collègues qui n'ont pas demandé, le 26 septembre, le renouvellement de leur mandat ou n'ont pas retrouvé la faveur du corps électoral. Ils ont été, certains pendant de très longues années, assidus à nos travaux. Ainsi, ils ont honoré cette maison et bien servi la République.

J'aurais aimé les citer tous mais, ne pouvant le faire, je me bornerai à évoquer seulement quelques noms eu égard aux fonctions ou aux mandats qu'ils ont remplis : les trois présidents de nos commissions, Alex Roubert pour les finances, Raymond Bonnefous pour les lois, André Monteil pour les affaires étrangères et les forces armées, dont les noms s'inscrivent dans la tradition des grands présidents de nos commissions sénatoriales. Comment ne pas saluer aussi notre doyen d'hier, Vincent Rotinat, et avoir une pensée pour notre ami Georges Portmann, qui était le plus ancien d'entre nous puisque son premier mandat remonte à 1932. A eux, et à travers eux à tous ceux qui nous ont quittés, je veux redire que cette maison, à laquelle ils ont tant donné, demeure la leur et que nous serons toujours heureux de les y accueillir pour évoquer ensemble les années passées, mais aussi pour recueillir les sages conseils de ces grands anciens.

Après cette évocation marquée d'une nostalgie bien compréhensible, je faillirais à ma tâche de président si je ne me tournais vers les nouveaux collègues pour leur exprimer les félicitations de leurs anciens et la plus cordiale bienvenue dans notre vieux Palais. Par leur nombre ils constituent le renouvellement le plus important de notre assemblée depuis 1959. C'est, je crois, une excellente disposition que celle qui, tous les trois ans, permet d'apporter au Sénat un sang neuf, une sève nouvelle, tout en conservant en son sein le bénéfice précieux de l'expérience. Ainsi se réalise un équilibre entre le dynamisme et la stabilité !

Comme le rappelait samedi notre cher doyen, avec un humour que nous avons tous apprécié : « Il est bon parfois de mettre du vin nouveau dans les outres anciennes. » Si vous me permettez, à mon tour, une formule familière pour rester dans la ligne des propos tenus par notre ami, M. Mathey : je salue la cuvée 1971 du Sénat et je suis persuadé à l'avance, par les quelques contacts que j'ai déjà pris, qu'elle sera d'excellente qualité ! (*Rires et applaudissements.*)

Dans un certain domaine, je crois devoir souligner aussi combien le scrutin du 26 septembre 1971 aura marqué notre assemblée qui, par sa source même, est le défenseur des collectivités locales.

La récente élection donne au Sénat un profil très caractéristique. Nous comptons déjà, parmi nous, vingt présidents de conseils généraux ; douze nouveaux se sont ajoutés à eux. Désormais, plus du tiers des départements français seront représentés au Sénat par le président de leur conseil général.

Mais il convient en particulier de signaler l'apport que constitue aussi pour notre Maison la venue parmi nous de nombreux maires de grandes villes. A l'importance de la représentation traditionnelle de notre assemblée se substitue peu à peu une représentation plus urbanisée qui traduit le glissement de notre population vers les villes, grandes ou moyennes. Ce qu'il y a de remarquable, me semble-t-il, dans cette évolution, c'est qu'avec lenteur mais profondément, elle s'accomplit sans qu'aucun texte fondamental n'ait été modifié, démontrant — s'il en était besoin — la sagesse instinctive du corps électoral sénatorial. Les rédacteurs du futur projet de loi portant réforme régionale seraient bien inspirés d'analyser un tel phénomène et d'en tirer les enseignements qu'il comporte. Mais, à mon sens, l'expérience montre souvent qu'il n'est pas forcément besoin de changements bruyants et improvisés pour obtenir les novations souhaitées par les réformateurs.

Renouvellement, restructuration, mais aussi audience plus grande dans le pays pour notre assemblée. Rarement un nombre de candidats aussi important n'avait été enregistré : de savants calculateurs nous disent quatre en moyenne pour un fauteuil. Il était assez rare, ces dernières années, de voir ministres et députés envisager de venir siéger au Palais du Luxembourg. Quatre nouveaux collègues nous arrivent qui ont acquis une grande expérience des travaux de l'Assemblée nationale. Leur présence parmi nous rendra sans nul doute plus aisées les relations entre les deux Chambres du Parlement.

Pourquoi ne pas noter également l'intérêt accru que nos services administratifs ont constaté dans l'afflux de candidatures à nos différents concours de recrutement ?

Les heureuses modifications qui interviennent dans le caractère représentatif de notre assemblée ne règlent pas pour autant tous les problèmes qui se posent à nous. Je n'ai jamais cessé de dire, et vous avec moi, que la fonction parlementaire devait être rétablie dans tout son rayonnement. S'il est vrai, en effet, que sous des régimes précédents le Parlement avait empiété quelque peu sur l'exécutif, il est non moins vrai que, pour des raisons de fait, c'est le phénomène inverse qui s'est produit largement depuis une dizaine d'années. Il m'apparaît donc essentiel de contribuer à rétablir l'équilibre ainsi rompu afin de redonner au législatif sa véritable place aux côtés des autres pouvoirs traditionnels de la République.

Ce pouvoir législatif, comment le Sénat, deuxième chambre du Parlement, doit-il l'exercer sans devenir jamais une pâle

copie de l'Assemblée nationale ? Tout d'abord, notre mission fondamentale est, bien sûr, de légiférer, c'est-à-dire d'apporter à l'œuvre d'élaboration de la loi l'éclairage que seule peut donner une assemblée recrutée sur des critères électoraux différents de ceux de l'Assemblée nationale. Elus par des représentants des assemblées locales, les sénateurs ont une expérience qui leur permet d'apprécier au mieux les conséquences des textes qui leur sont présentés. Dans les trois ans qui viennent de s'écouler, rares ont été les textes qui n'ont pas subi l'empreinte profonde de nos amendements, fruits des travaux fort consciencieux de nos commissions et de débats de grande qualité. Certains textes ont même été complètement remaniés.

Pourquoi faut-il que certaines de ces dispositions restent, comme l'a récemment écrit un journaliste, « des lois en pointillés » dans l'attente de règlements ou de décrets qui sont publiés parfois après de longs mois ou mêmes des années.

Je souhaite pour ma part que le Gouvernement n'hésite pas à déposer plus souvent sur le bureau du Sénat des projets de loi en première lecture. Cette procédure intéressante permettrait de mieux organiser le travail des deux Chambres et sans doute d'éviter les fins de session abusivement chargées qui, finalement, portent préjudice au bon renom du Parlement. Par ailleurs, elle aurait l'avantage de donner à l'Assemblée nationale la chance de se trouver plus souvent dans la situation de deuxième lecture qui est familière au Sénat et de découvrir ainsi, non seulement les possibilités qu'elle offre, mais aussi ses inconvénients.

S'il est dans notre fonction de légiférer, il l'est également de contrôler l'action du Gouvernement et, à travers lui, celle de l'administration. En ce domaine — je l'ai rappelé dans ma dernière allocution de fin de session — beaucoup de réalisations ont déjà été accomplies. Il demeure que nos moyens doivent vraiment être complétés pour devenir plus efficaces. Il est indispensable que non seulement le Sénat se saisisse des questions qui peuvent lui apparaître comme importantes, mais qu'il puisse mener ses investigations avec des méthodes appropriées à l'évolution des techniques. Nous devons encore développer l'emploi des missions d'information dont les premiers succès ont été prometteurs.

Permettez-moi de penser comme un ancien rapporteur général du budget dans cette Maison qu'au surplus le précieux travail de la Cour des comptes ne doit pas être légué aux archives. Si le rapport public établi par elle chaque année fournit à la presse une ample moisson de sujets et de controverses, tout retombe vite dans l'oubli. Il est regrettable qu'il en soit ainsi et que le travail considérable et sérieux fourni par cette haute juridiction ne soit pas suivi de développements plus précis. A mon sens — c'est un souhait — il appartient au Sénat de prolonger les travaux de la Cour des comptes, de veiller à ce que ses rapports ne restent pas sans suite. J'estime qu'il y aurait avantage à ce que notre Maison renforce encore ses possibilités de contrôle tant sur le plan politique que sur les plans financier et économique.

Mes chers collègues, légiférer, contrôler, mais aussi, pour votre président et pour le Sénat lui-même, veiller au respect des textes constitutionnels. Dans une circonstance récente, j'ai estimé de mon devoir de demander au Conseil constitutionnel de dire le droit. Maintenant qu'il s'est prononcé, le problème n'est pas de savoir si tel ou tel article du projet a été déclaré inconstitutionnel, mais de remarquer qu'en cette intéressante affaire la décision prise par ces hauts magistrats a permis un enrichissement de la pensée juridique de notre pays en affermissant le droit.

Je ne me lasserai pas de dire qu'en apportant aux textes qui sont proposés des critiques, des observations, des amendements, le Parlement fait son métier. Pour moi, le rôle du Sénat n'est pas d'applaudir par principe ce qui lui est proposé par le Gouvernement, quel que soit celui-ci d'ailleurs, ni de pratiquer non plus une opposition systématique. Le Sénat que je conçois doit être un censeur vigilant, indépendant et objectif, et poser en quelque sorte au pouvoir exécutif une interrogation permanente. Ainsi, nous pourrions apporter une utile contribution à l'œuvre qui doit demeurer commune.

Le Gouvernement doit comprendre qu'il n'y a pas de méthode plus enrichissante que le dialogue. On apprend davantage de ceux qui manifestent un avis nuancé et des critiques sérieuses que de ceux qui, perpétuellement et sans discernement, admettraient toujours, parfois même sans avoir suffisamment réfléchi, ce qui leur est proposé.

C'est sous cet éclairage que je considère depuis toujours l'action du Parlement à laquelle je m'attacherai avec votre concours. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite, ainsi que sur les travées socialistes.*)

Je ne voudrais pas terminer sans dire ma vive gratitude à la presse, à la radio et même à la télévision (*Sourires et exclamations*) qui consacrent désormais aux travaux du Sénat une

place qui n'aurait jamais dû être aussi réduite qu'elle l'a été et qui — j'en suis persuadé — ne fera que s'accroître. Je suis d'un naturel optimiste.

Cette heureuse évolution est la conséquence de l'orientation de notre assemblée qui a été ces temps derniers plus conforme à sa vocation de contrôle, mais — je crois pouvoir le dire aussi — de la décision judicieuse de votre Bureau de créer un service d'information qui répond avec une efficacité sans cesse accrue à l'attente de tous.

Mes chers collègues, en renouvelant mon mandat à la présidence du Sénat, vous avez, à mon avis, confirmé votre volonté de voir poursuivre dans une même direction les efforts de votre président. Je vous en remercie une nouvelle fois avec beaucoup d'émotion, mais il m'apparaît plus que jamais que pour réaliser cette grande œuvre qui consiste à donner au Sénat la place qu'il mérite, j'ai le plus grand besoin du concours de tous. J'ai l'audace d'espérer qu'il me sera acquis et qu'ainsi nous pourrons, tous ensemble, mieux servir la République, la démocratie et la France. (*Vifs applaudissements sur de très nombreuses travées.*)

— 4 —

#### NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément à l'article 8 du règlement, la liste des candidats remise par les bureaux des groupes a été affichée à quatorze heures.

Cette liste n'a fait l'objet d'aucune opposition pendant le délai réglementaire.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame membres :

##### DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

MM. Ahmed Abdallah, de Bagnaux, Balestra, Caillavet, Carat, Chauvin, Ciccolini, Cogniot, Collery, Mme Crémieux, MM. Delorme, Devèze, Hubert Durand, Eeckoutte, Estève, Ferrant, Fleury, Fossat, Giacobbi, Jean-Marie Girault, Mme Goutmann, MM. Gros, Jacques Habert, Lacaze, Lafleur, de La Forest, Mme Lagatu, MM. Lamousse, Laplace, Laurent-Thouverey, Sosefo Makepe Papilio, Mathey, Messenger, Minot, Miroudot, Mont, Pelletier, Poignant, Ruet, Schleiter, Sibor, Tailhades, Tinant, Vérillon, Vigier ;

##### DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

MM. Alliès, Bajoux, Barroux, Beaujannot, Bergeal, Bertaud, Billiemaz, Blin, Bonnet, Bouloux, Bouneau, Bouquerel, Bouvard, Brégégère, Pierre Brousse, Raymond Brun, Chatelain, Chauty, Chavanac, Cluzel, Collomb, Coudert, Coutrot, Croze, Dardel, David, Delagnes, Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Durieux, Duval, Esseul, Filippi, Francou, Gargar, Lucien Gautier, Golvan, Grégory, Guillaumot, Isautier, Javelly, Kieffer, Labonde, Lalloy, Laucournet, Legros, Maille Malassagne, Marzin, Mistral, Orvoen, Pams, Pelleray, Pen, Picard, Pintat, Pinsard, Pinton, Prêtre, Restat, Sambron, Schmaus, Sordel, Vadepiéd, Valeau, Verneuil, Voyant, Yvon, Zwickert ;

##### DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

MM. Barrachin, Bayrou, Berthoin, Boin, Bosson, Boucheny, Brives, Carrier, Chambaretaud, de Chevigny, Jean Colin, Deblock, Didier, Duclos, Dufeu, Giraud, Robert Gravier, Guyot, Jung, Kauffmann, de Lachomette, Lartigue, Lecanuët, Legaret, Lemaire, Lhospied, Lombard, du Quart, Louis Martin, Maurice-Bokanowski, Monnerville, Morice, Pado, Palmero, Parisot, Périquier, Pic, Poudonson, Repiquet, Sempé, Soldani, Taittinger, Vassor, Vivier, Yver ;

##### DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

MM. d'Andigné, Aubry, Barbier, Barkat-Gourat, Blanchet, Bracconnier, Pierre Brun, Cathala, Cauchon, Cavaillé, Courroy, Darou, Darras, Gaudon, Abel Gauthier, Grand, Jean Gravier, Guislain, Henriot, Lambert, Lavy, Lejeune, Lemarié, Liot, Marie-Anne, Mathias, Mathy, Maury, Méric, Mezard, Natali, Nègre, Oopa Tetuara, Perdereau, Robini, Romaine, Schwint, Sirgue, Soudant, Souquet, Terré, Touzet, Travert, Viron, de Wazières ;

##### DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

MM. Armengaud, Bardol, Bonnefous, Boscary-Monsservin, Bousch, Boyer-Andrivet, Martial Brousse, André Colin, Coudé du Foresto, Courrière, Descours Desacres, Diligent, Driant, Dulin, Yves Durand, Fortier, Henneguelle, Héon, Houdet, Kistler, Lacoste, Lefort, Legouez, Marcel Martin, Monichon, Monory, de Montalembert, Pauly, Pellenc, Prost, Mlle Rapuzzi, MM. Raybaud, Ribeyre, Schmitt, Talamoni, Tournan ;

##### DE LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MM. Bénard-Mousseaux, Blanc, Bourda, de Bourgoing, Bruyneel, Carous, Champeix, Dailly, Emile Dubois, Eberhard, de Félice, Fréville, Garet, Genton, Geoffroy, Guillard, de Hauteclouque, Heder, Jourdan, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Pierre Mailhe, Marcilhacy, Mignot, De Montigny, Montpiéd, Namy, Nayrou, Nuninger, Pascaud, Petit, Piot, Rosselli, Sauvage, Schiélé, Soufflet, Verdeille, N... ;

##### DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES

MM. Boin, Jean Colin, Courrière, Courroy, Lucien Gautier, Robert Gravier, Mme Lagatu, MM. Monory, Pauly, Sauvage.

— 5 —

#### TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 3, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 6 —

#### DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

**M. Roger Delagnes** expose à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, que les problèmes de protection de nos sites, d'assainissement, de décharge des ordures ménagères, de pollution des eaux et de l'atmosphère sensibilisent très fortement l'opinion publique.

Il lui demande quelles mesures il compte prendre et les moyens financiers qu'il envisage d'inscrire dans le budget de 1972 pour permettre une véritable politique de l'environnement (n° 127).

**M. Louis Gros** expose à M. le ministre de l'éducation nationale :

I. — Que la publication en janvier 1971 de la brochure dite « Rapport Rouchette » sur l'enseignement du français à l'école élémentaire, a soulevé une certaine émotion et il s'étonne que le Gouvernement n'ait pas cru devoir l'accompagner d'une déclaration révélant aux enseignants et aux parents d'élèves son opinion sur les conclusions de ce rapport.

Il lui demande :

1° Si l'application depuis plusieurs années à quelques classes expérimentales des principes de cette réforme a permis dès à présent de constater et d'approuver la valeur de cette méthode ;

2° Si la comparaison des résultats obtenus dans ces classes expérimentales avec ceux des classes suivant les méthodes traditionnelles prouve incontestablement la supériorité de la méthode nouvelle ;

3° S'il est dans son intention de recommander l'emploi généralisé de ces méthodes ou si, en présence de l'insuccès des expériences, des mesures ont été prévues pour que les maîtres et les élèves objets des expériences puissent sans dommage ni retard poursuivre leur carrière et leurs études.

II. — Il lui rappelle également que, selon certains psychologues et sociologues, l'acquisition à l'école primaire des connaissances dans un ensemble de règles grammaticales ou autres, prépare l'enfant au respect futur des institutions et des règles de vie en société.

Il lui demande si, en mettant l'accent sur la créativité aux dépens de l'accoutumance aux règles, les méthodes nouvelles d'enseignement du français ne risquent pas de former des générations inadaptées à la société, inaptes à l'effort collectif et portées essentiellement à la contestation.

III. — Il lui demande si en proposant, sous le prétexte d'une réforme de l'enseignement du français, une conception totalement renouvelée du rôle et de la fonction du maître à l'école, cette réforme n'a pas pour conséquence de modifier « les principes fondamentaux de l'enseignement » dont la « détermination » est réservée par l'article 34 de la Constitution au pouvoir législatif et s'il entend traduire cette réforme en un projet de loi soumis au Parlement (n° 128).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 7 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 7 octobre 1971, à seize heures :

Fixation de l'ordre du jour.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente minutes.)

**Le Directeur**  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.

#### Dépôts rattachés pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1971.

M. le président du Sénat a reçu les dépôts ci-après, qui ont été rattachés pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1971 :

Projet de loi relatif à la reconstitution de registres ou documents conservés dans les greffes de tribunaux de commerce ou d'autres juridictions en cas de destruction ou de disparition totale ou partielle des archives de ces greffes. (Enregistré à la présidence le 8 juillet 1971.)

(Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 416, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.)

Projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. (Enregistré à la présidence le 15 juillet 1971.)

(Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 417, distribué et renvoyé à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.)

Projet de loi instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles. (Enregistré à la présidence le 7 septembre 1971.)

(Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 418, distribué et renvoyé à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.)

Projet de loi relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières. (Enregistré à la présidence le 7 septembre 1971.)

(Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 419, distribué et renvoyé à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.)